



COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL
20 mai 2020



Vœu de la FSU – Concours internes

La décision du ministre de repousser les oraux des concours internes à l'automne est incompréhensible pour l'ensemble des candidats à ces concours.

D'une part, l'état de la crise sanitaire à l'automne ne peut être prévu et aucune assurance ne peut être apportée aux candidats sur la faisabilité des oraux, d'autre part il est très difficile de préparer conjointement des oraux et une rentrée scolaire dégradée.

Les candidats aux concours internes, que ce soit pour l'agrégation ou pour les CAPES, CAPET, CAPEPS, CRPE et CAPLP ont prouvé leur capacité à exercer.

Enfin, il n'est plus à démontrer le besoin, dans le 1^{er} comme dans le 2^d degré, de personnels enseignants, d'éducation et de psychologie.

Pour toutes ces raisons, la FSU demande un collectif budgétaire exceptionnel afin que les candidats admissibles aux concours internes soient déclarés admis et placés en position de stagiaire dès la rentrée 2020.